



Info Parents

La violence et l'intimidation



Définition de la violence

Toute manifestation de force exercée intentionnellement contre une personne.

Peut être de forme :

- **physique** (ex. : coups, bousculades)
- **verbale** (ex. : insultes, moqueries)
- **sociale** (ex. : répandre des rumeurs, exclure du groupe, regarder avec mépris)
- **électronique** (ex. : courriels, messages texte, Facebook)
- **sexuelle** (ex. : contacts sexuels non désirés, gestes et commentaires de nature sexuelle)

La violence a pour effet d'engendrer des sentiments de détresse chez la victime, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Reconnaître l'intimidation

- Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non
- Exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace
- Présence d'une **inégalité des pouvoirs** entre celui qui intimide et celui qui est intimidé
- L'élève intimidé subit ces actes à **répétition**
- Engendre des **sentiments de détresse** (ex. impuissance) chez celui qui est intimidé

L'engagement de tous les acteurs scolaires et des partenaires, dont les parents, est essentiel dans la lutte contre l'intimidation et la violence.

**LE SILENCE DONNE DU
POUVOIR À L'AUTEUR
D'ACTES D'INTIMIDATION**

Les témoins peuvent faire une différence

Si votre enfant est témoin d'intimidation:

- Écoutez-le attentivement et dites-lui qu'il a un grand rôle à jouer, qu'il peut agir pour aider les victimes.
- Expliquez-lui qu'être un témoin inactif et silencieux encourage les actes de violence et d'intimidation, car l'auteur de ces actes a besoin d'un auditoire. Indiquez à votre enfant qu'il peut intervenir directement s'il sent que sa sécurité n'est pas menacée ou aller chercher l'aide d'un adulte dans le cas contraire.
- Encouragez-le à dénoncer l'intimidation à un adulte en qui il a confiance. En le faisant, il aide quelqu'un, il n'est pas un « stool ».
- Rappelez-lui qu'il peut aussi aider la victime en la consolant.

Cyberintimidation (intimidation électronique)

Si votre enfant est témoin de cyberintimidation :

- Dites-lui d'ignorer l'agresseur et d'éviter tout contact avec lui.
- Conseillez-lui de réagir, s'il est à l'aise, en protestant face aux propos intimidants.
- Encouragez-le à toujours refuser de transférer ou d'envoyer une image, une vidéo ou un message blessant pour quelqu'un.
- Encouragez-le à sauvegarder les messages d'intimidation qu'il voit comme preuves et à signaler la situation à un adulte de confiance.



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries